

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC144

présenté par

M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

A l'alinéa 32, supprimer le mot : « refonder »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Améliorer le climat scolaire pour une école sereine est depuis toujours un objectif légitime du système éducatif